

ROSCANVEL

Plaisanciers. Respect du code de bonne conduite

À l'occasion de l'assemblée générale de l'association des pêcheurs plaisanciers, Dominique Fleuret, président, a remercié adhérents et partenaires de leur confiance et de leur soutien. Il a rappelé que l'APPR fait partie de la [FNPPSF] qui défend les droits des pêcheurs-plaisanciers en mer. «Grâce à son action, nous avons échappé dans l'immédiat au projet d'instituer un permis de pêche en mer, mais il convient de rester vigilant». Il a insisté sur le respect du «code de bonne conduite»: respect de la ressource, des tailles, et interdiction de la revente et a rappelé les nouvelles réglementations: marquage des poissons et immatriculation à l'intérieur du bateau. Il a également indiqué que désormais, les gardes du Parc marin sont assermentés et peuvent agir tout comme la

gendarmerie, les douanes et les Affaires maritimes. Élection du bureau Le rapport moral étant validé, c'est Dominique Parent, secrétaire, qui a présenté le rapport d'activités. Dans la foulée, Bernard Etiemble, trésorier adjoint, a présenté le bilan financier, voté à l'unanimité. Il a ensuite été procédé au renouvellement du conseil d'administration. Le tiers sortant a été réélu et Jean-Claude Saout vient renforcer le nouveau conseil d'administration à l'unanimité. Le nouveau conseil d'administration a procédé à l'élection du nouveau bureau. Dominique Fleuret, président, Daniel Kerlidou, vice-président, Dominique Parent, secrétaire, Alain Casareggio, secrétaire adjoint, Michel Dréwillon, trésorier.